# Plateforme resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr

# Qui sont les utilisateurs?



### **Acteur national**

- Ministères
- · Directions d'administration centrale
- Dihal Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au

# Correspondant

- Préfecture de département
- · Préfecture de région
- DDCS Direction départementale de la cohésion sociale

# **Partenaire** institutionnel

# Services de l'État, établissements et organismes publics

- DDT / DDTM Direction départementale des territoires / de
- DRIHL Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
- DREAL Direction régionale environnement aménagement logement
- DRJSCS Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DASEN / DSDEN Directeur académique des services de l'éducation nationale / Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Rectorat / CASNAV Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
- Directe Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
- ARS Agence Régionale de Santé
- Gendarmerie Nationale
- Police Nationale
- OFIL Office français de l'immigration et de l'intégration
- DDSP Direction départementale de la sécurité publique
- DTPJJ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- SDIS / SDMIS Service départemental d'incendie et de secours / Service départemental et métropolitain d'incendie et de
- Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

## Collectivités territoriales

- · Ville, intercommunalité
- Département
- Région

# **Opérateur** associatif

Les opérateurs associatifs mandatés par un service de

# Qui gère la plateforme?



# Des administrateurs locaux

Avec leur accord et celui des administrateurs nationaux, 1 à 3 personnes au sein des DDCS et préfecture, sont choisies parmi les correspondants de chaque département pour :

- 1. ouvrir et gérer les accès aux utilisateurs de leur territoire ;
- 2. valider les mises à jour des utilisateurs si l'option a été choisie; [fonctionnalité en cours de développement]
- 3. modérer les commentaires des correspondants. [fonctionnalité en cours de développement]



# Des administrateurs nationaux

Les administrateurs nationaux choisis par la Dihal ont pour

- 1. d'ouvrir et gérer les accès aux acteurs nationaux et aux administrateurs locaux;
- 2. d'apporter un support technique aux utilisateurs ;
- 3. d'assurer le développement des fonctionnalités de la plateforme.

Septembre 2019 1/2

# Quels sont les droits des utilisateurs?

# Détails des données

### Pour les sites

- Création ou fermeture
- Localisation
- Démographie
- Conditions de vie
- Procédures judiciaires

### Pour les dispositifs

- · Nom et date
- Opérateurs associatifs
- Sites concernés
- Indicateurs de suivi
- Financements

### Pour l'annuaire

- · Nom, Prénom
- · Structure, territoire
- Fonction
- Domaine
- Coordonnées

Note: Les droits sont communs pour tous les utilisateurs d'une même structure d'un territoire. Par exemple, tous les utilisateurs au sein d'une même association ou d'une ville ont les mêmes droits d'accès.

# **Acteur national**

| Droits ouverts par | l'administrateur national

### À l'échelle nationale

- Consulter les <u>sites</u> dont les procédures judiciaires
- Consulter les <u>dispositifs</u> dont les financements
- Mettre à jour l'annuaire

\*Territoire d'intervention :

région

académie

Les villes et

départementale.

intercommunalités ont accès aux infos à l'échelle

Échelle nationale, hors

territoires d'Outre-Mer

département

# Correspondant

| Droits ouverts par | l'administrateur local

### À l'échelle nationale

- Consulter les <u>sites</u> dont les procédures judiciaires
- Consulter les dispositifs hors financements
- Consulter l'annuaire

# Sur le territoire d'intervention\*

- Créer, mettre à jour et fermer les <u>sites</u> dont les procédures judiciaires
- Mettre à jour les <u>dispositifs</u> dont financements
- Mettre à jour l'annuaire
- Consulter et ajouter des commentaires Cette fonctionnalité est réservée aux correpondants

### Note:

Pour les procédures judiciaires, les informations relatives aux concours de la force publique sont réservées aux correspondants.

# Partenaire institutionnel

| Droits ouverts par | l'administrateur local

### À l'échelle nationale

Consulter l'annuaire

# Sur le territoire d'intervention\*

- Créer, mettre à jour les sites
- × hors fermeture des sites
- Consulter les procédures judiciaires
- Mettre à jour les <u>dispositifs</u> hors financements
- Mettre à jour l'annuaire
- × hors commentaire

# Options au choix de l'administrateur local

- Autoriser l'opérateur à créer un site et déclarer la fermeture d'un site
- Masquer les procédures judiciaires
- ☐ Faire valider par l'administrateur local les mises à jour du partenaire avant publication sur la plateforme

# Opérateur associatif

| Droits ouverts par | l'administrateur local

À l'échelle nationale

Consulter l'annuaire

# Sur le territoire d'intervention\*

- Mettre à jour les sites
- × hors fermeture des sites
- × hors création des sites
- Consulter les procédures judiciaires
- Mettre à jour les <u>dispositifs</u> hors financements
- Mettre à jour l'annuaire
- × hors commentaire

# Options au choix de l'administrateur local

- Autoriser l'opérateur à créer un site et déclarer la fermeture d'un site
- Masquer les procédures judiciaires
- ☐ Faire valider par l'administrateur local les mises à jour du partenaire avant publication sur la plateforme
- Restreindre les droits de mise à jour à une sélection de sites

Une charte d'engagement relative à l'utilisation des données

est à disposition sur la plateforme. Elle pourra être signé par partenaire institutionnel ou de l'opérateur associatif à la demande du correspondant.





Septembre 2019 2 / 2